

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE
WILAYA DE DJANET
DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS
NIF : 422015000056085

(تصحيح الخطأ) ERRATUM

Conformément à l'article 53 de la loi N°23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles relatives aux marchés publics et en application de l'article 65 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, la Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Djanet informe l'ensemble des soumissionnaires intéressés par la relance de l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour l'acquisition de matériels de Travaux Publics : Caisse de Solidarité et de Garantie des Collectivités Locales (C S G C L) Programme 2025

LOT N° 01: ACQUISITION DE DEUX (02) CAMIONS A BENNE 15 T

LOT N° 02: ACQUISITION D'UNE (01) NIVELEUSE AVEC RIPPER

LOT N° 03: ACQUISITION DE DEUX (02) CHARGEURS PNEUMATIQUES

LOT N° 04: ACQUISITION DE DEUX (02) RETRO - CHARGEUR 4X4

LOT N° 05: ACQUISITION D'UN (01) PORTE ENGIN + TRACTEUR

LOT N° 06: ACQUISITION DE TROIS (03) TRACTEURS AGRICOLES AVEC REMORQUES ET CITERNES TRACTABLES.

LOT N° 07: ACQUISITION DE QUATRE (04) CAMIONS A BENNE 2.5 T

LOT N° 08: ACQUISITION D'UN CAMION BALAYEUR

, paru dans les journaux quotidiens " اللقاء ", le 06/10/2025 et " El Hayet El Arabiya " le 06/10/2025 , et suite à l'avis d'attribution provisoire paru dans les journaux quotidiens " اللقاء ", le 05/11/2025 et " El Hayet El Arabiya " le 05/11/2025

Intitule du lot	Entreprise	Montant en TTC de la soumission	Montant en TTC après correction	Délai de livraison	Note Technique
<u>LOT N° 07:</u> ACQUISITION DE QUATRE (04) CAMIONS A BENNE 2.5 T	EURL IAAMAR EQUIPEMENTS	38 396 000.00 DA	38 395 999.98 DA	58 Jours au lieu 45 Jours	45

Tout soumissionnaire contestant ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya dans un délai de dix jours à compter de la date de la première parution du présent avis d'attribution provisoire et ce, conformément à l'article 56 de la loi N°23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics .

Les soumissionnaires non retenus désirants prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'avis.